

1^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

Date de convocation :
le 09/06/2026

L'an deux mille vingt-six
et le mardi seize juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Franck REBOULET, Maxime LACROIX

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Muriel CATALA, Valérie DEULLY **pouvoir à Antoine PLUTINO**, Nathalie DOSE **pouvoir à Laurent NADAL**.

Pascale FANTON est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Désignation des délégués auprès du SIVU des massifs du Gard Rhodanien **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° D2026-022**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 1^{er} juin 2023, la commune adhère au SIVU des massifs du Gard Rhodanien.

Ce syndicat regroupe 31 communes du territoire et gère les pistes DFCI dans le cadre d'une action de prévention globale. Il établit et regroupe les dossiers afin d'obtenir le maximum de subventions, généralement 80 % du coût des travaux et gère le suivi des chantiers.

Afin de représenter la commune auprès de ce syndicat, il est demandé à l'assemblée de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE

- Monsieur Antoine PLUTINO, délégué titulaire
- Monsieur Franck REBOULET, délégué suppléant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

La secrétaire de séance
Pascale FANTON

Le Maire,
Laurent NADAL



D2026-044